



Messieurs et Chers Confrères,

Ce message est destiné aux experts en automobile, adhérents de l'ANEA, diplômés depuis plus de trois ans et qui souhaitent intégrer la commission accidentologie. De part le règlement intérieur de la commission, les personnes concernées doivent travailler dans un cabinet d'expertise en automobile.

Habituellement, la commission accidentologie reçoit de nouvelles adhésions chaque année. Exceptionnellement, il n'y a pas eu de programme de formation initiale et donc pas d'adhésions en 2009.

Aux fins d'organisation pour l'année 2010, ne seront retenues que les inscriptions parvenues au bureau de la commission avant le 15 mars 2010.

Pour faire acte de candidature, vous devez adresser par message électronique à : consultation@accidentologie.info les documents suivants:

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- une photographie numérique d'identité.

En quelques lignes, la charte de la commission accidentologie est la suivante :

* Le postulant devra suivre un stage de formation de mise à niveau initial d'une durée de 5 jours consécutifs qui se déroulera à l'ANEA sis au 41-43 rue des Plantes 75014 PARIS. La date sera définie ultérieurement.

Cette formation rentre dans le cadre de la formation continue délivrée par IFOR2A et peut-être prise en charge partiellement par les organismes OPCA PL et FIF PL.

* L'acceptation du dossier de candidature est soumise à la validation par le bureau de la commission accidentologie d'ANEA.

Le planning de la formation initiale est le suivant :

Jour	9h -10 h	10h - 12 h	12h - 13 h 30	13 h 30 - 18 h30 (vendredi 17h)
Lundi	Test d'évaluation	Sécurité routière et accidentologie	Repas	Sécurité routière et accidentologie
Mardi	Test d'évaluation	Examen du lieu de l'accident	Repas	Examen du lieu de l'accident et cas pratiques
Mercredi	Test d'évaluation	Examen d'un véhicule	Repas	Examen d'un véhicule et cas pratiques
Jeudi	Test d'évaluation	Physique et cinématique	Repas	Physique et cinématique
Vendredi	Examen		Repas	Présentation de la commission accidentologie et ses membres

* A l'issue du stage de cinq jours, les nouveaux membres de la commission accidentologie devront réaliser, par binôme, une thèse sur un sujet d'accidentologie. Ils pourront proposer leur choix ou des thèmes leur seront donnés. Ils disposeront d'un délai de trois mois pour faire ce travail. Ils réaliseront un rapport et le présenteront à la commission accidentologie.

* Suite à cette formation initiale, l'inscription à la commission sera validée dès réception du chèque de cotisation d'un montant de 500 euros T.T.C. par membre. (Libeller le chèque à l'ordre de la commission accidentologie ANEA). La cotisation annuelle est forfaitaire, elle comprend l'inscription, l'accès aux données (base documentaire, outils, comptes rendus, site Internet, etc.) et les frais de journées d'étude (réservation de salles et repas du midi).

* La commission accidentologie se réunit dix jours par an. Pour disposer de l'accès à l'Extranet et aux outils de calcul, le membre de la commission accidentologie doit avoir son indicateur de participation aux réunions supérieur à 50%. Les informations disponibles sur ce site extranet sont destinées aux seuls membres de la commission. Toute communication, sans autorisation préalable, à une autre personne extérieure à la commission accidentologie fera l'objet de la radiation de la commission et éventuelles poursuites.

* un taux de participation aux réunions et aux travaux de la commission inférieur à 50% entraîne dans un premier temps la suppression de l'accès à l'extranet et une exclusion temporaire et/ou définitive.

Le bureau de la commission accidentologie reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs et Chers Confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Philippe MALBETH
Président de la Commission Accidentologie ANEA

Rappel : pour l'année 2010, fin des inscriptions au 15 mars 2010.